

REGLEMENT TAZARINE ACACIA TRAIL 2026

1) ORGANISATION

La société Tour et Sport Events AU (spécialisée de tourisme sportif, évènementiel et festivité) organise, en collaboration avec ses partenaires et en coordination avec les autorités provinciales de Zagora ainsi que les autorités locales de Tazarine, la première édition de **TAZARINE ACACIA TRAIL** qui se déroulera du 13 au 18 avril 2026 à Tazarine et ses environs dans la province de Zagora.

2) EPREUVE

Tazarine Acacia Trail est une course à pied d'endurance de 110 km répartie en 4 étapes : 24 km, 30 km, 32 km et 24 km.

Le parcours traverse une grande diversité de paysages : oasis, forêts d'acacias, plateaux rocaillieux, petites montagnes, zones sablonneuses, oueds asséchés, dunes légères...

L'épreuve se déroule en semi-autonomie : seulement petit-déjeuner, diner et ravitaillement en eau sont fournis. Chaque participant doit donc gérer sa propre réserve alimentaire pendant et après l'étape.

La course est ouverte aux coureurs, marcheurs et accompagnants en allure libre, et sans limite de temps.

Les accompagnants peuvent faire une partie de l'étape et ont la possibilité de rejoindre les coureurs à certains points de contrôle et /ou à l'arrivée de chaque étape.

3) CONDITION DE PARTICIPATION

La course est ouverte à toute personne homme ou femme, licencié ou non, sous réserve de respecter les conditions ci-après:

a. Coureurs et marcheurs

- Etre âgé de 18 ans ou plus
- Accepter le règlement suivant en s'inscrivant à la course
- Fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition
- Etre pleinement conscient des risques liés à la pratique de la course à pied en milieu désertique

b. Accompagnants

- Etre âgé de 18 ans ou plus
- Les jeunes de 12 à 17 ans sont admis à condition d'être constamment sous la responsabilité d'un accompagnant majeur et de fournir une autorisation parentale signée par l'un des parents ou un tuteur légal

4) PROGRAMME

Lundi 13 avril

- 15h00 : accueil des participants au village touristique Bougafer à Tazarine
- Vérifications administratives, techniques et médicales. Remise des dossards
- Soirée d'accueil : cérémonie en l'honneur des participants, Briefing général et dîner

Mardi 14 avril

- 6h00 : petit-déjeuner
- 8h00 : départ de l'étape 1.
- Fin de l'étape puis transfert à l'hôtel en transport local, 25 min
- 19h00 : annonce des résultats, briefing de l'étape suivante et dîner

Mercredi 15 avril

- 6h00: petit-déjeuner
- 7h00: transfert vers le lieu de départ de l'étape
- 8h00: départ de l'étape 2. Arrivée au camping Serdrar. Les sacs de voyage des participants seront transportés au camping.
- 19h00: annonce des résultats, briefing et dîner

Jeudi 16 avril

- 5h30 : petit-déjeuner
- 7h30 départ de l'étape 3. Boucle avec départ et arrivée au camping
- 19h00 : annonce des résultats, briefing et dîner

Vendredi 17 avril

- 5h30 : petit déjeuner
- 7h30 : départ de l'étape 4
- Arrivée à Isdaoune.
- 18h00 : cérémonie de remise des prix, soirée de clôture et dîner. Nuit à l'hôtel

Samedi 18 avril

- Petit déjeunée et départ des participants

5) INSCRIPTION ET MODALITE DE PAIEMENT

Le tarif d'inscription est fixé à 600 Euros (6000 dh), pour tous les participants

L'inscription s'effectue via le site web de trail :

www.touretsportevents.com/tazarineacaciatrail, le participant doit compléter le formulaire en ligne, il reçoit ensuite les coordonnées bancaires afin de procéder au virement d'un acompte de 300 Euros (3000 dh).

Le solde de 300 Euros (3000 dh) est à régler sur place lors la remise des dossards.

L’Inscription n’est considérés comme définitive qu’après réception de l’acompte. Le justificatif de paiement doit être envoyé à l’adresse suivante :

touretsportevents@gmail.com. (Les frais bancaires et de service sont à la charge du participant.)

La clôture des inscriptions est fixée au 22 mars 2026 (sauf si le quota est atteint avant cette date.)

Le nombre total de participants : coureurs, marcheurs et accompagnants est limité à 70 personnes.

Le prix comprend :

- Hébergement de 5 nuits, 3 nuits en hôtel et 2 nuits en camping, chambre triple et double, en demi-pension (dîner et petit déjeuner inclus)
- L’approvisionnement en eau pendant toute la durée de l’épreuve
- kit participant : dossard, t-shirt, médaille et trophées pour les trois premiers
- Organisation générale et logistique de la course
- Assistance médicale durant l’évènement
- Cérémonie de remise des prix et soirée de clôture
- Transport des sacs lors des étapes 2 et 4
- Transfer vers l’hôtel après l’étape 1 et vers le point de départ de l’étape 2

6) ANNULATION D’ENGAGEMENT

Toute demande d’annulation doit être adressée à l’organisation par e-mail à :

touretsportevents@gmail.com.

Pour toute annulation effectuée jusqu’au 28 février 2026, un remboursement de 50% de la somme versée sera accordé

A partir de 1 mars, l’inscription est définitive aucun remboursement ne pourra être effectué

7) EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Gilet d’hydratation ou sac à dos avec réservoir d’eau d’au moins 1.5 l
- Réserve d’aliments énergétiques
- Casquette ou chapeau
- Couverture de survie
- Coupe-vent
- Sifflet, briquet et miroir de signalisation
- Téléphone portable opérationnel au Maroc avec numéro d’urgence enregistré
- Pièce d’identité
- Trousse de secours (antiseptique cutané, compresses pansement, bande élastique adhésive)

Equipements recommandés :

- guêtres
- Pommade anti-échauffement
- Crème solaire et lunettes de soleil
- Pastille de sel
- Protège nuque
- Papier toilette

8) RETRAIT DE DOSSARD

La remise des dossards aura lieu la veille de l'épreuve, à partir de 15h00, sur présentation de:

- Pièce d'identité valide
- Certificat médical
- Copie du passeport ou de la carte d'identité nationale (CIN)
- Les équipements obligatoires

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical

Le dossard devra être porté de manière visible, durant toute la course sous peine de pénalisation.

9) BALISAGE DU PARCOURS

Chaque étape est intégralement balisée à l'aide marquages au sol, signalisations et de repères naturels comme indications supplémentaires.

Les participants devront impérativement respecter le balisage des étapes

L'organisation s'engage à retirer toutes les signalisations mobiles après le passage des coureurs.

10) SECURITE ET ASSISTANCE

La sécurité des participants sera assurée par des postes de contrôle, des signaleurs, des ouvreurs et balayeurs de course.

Une équipe médicale et une équipe de secours seront présentes sur le parcours afin d'intervenir en cas de besoin et prendre en charge les coureurs.

L'équipe médicale est habilité de mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle des autres.

11) PC & RAVITAILLEMENT

Les points de contrôle seront répartis tout au long des étapes, espacés d'entre 8 et 12 km. Ils serviront à la fois pour le pointage des participants et pour le ravitaillement en eau.

Le passage à chaque poste de contrôle est obligatoire pour tous les participants

12) ABONDON

Sauf en cas de blessure, un participant ne peut abandonner qu'à un poste de contrôle. Il sera alors pris en charge par l'organisation pour être rapatrié soit au point d'arrivée soit à l'hôtel, ou évacué par le service de secours si son état le nécessite.

Sous réserve d'un avis favorable de l'équipe médicale, le concurrent peut reprendre la course, hors classement, pour les étapes suivantes. Il devra néanmoins continuer en semi-autonomie.

En cas d'abandon définitif, le participant reste en semi-autonomie, il ne pourra quitter la course sans en informer obligatoirement l'organisation et devra signer une décharge fournie par cette dernière.

13) CLASSEMENT ET RECOMPENSE

Pour être classé, le concurrent doit avoir complété l'intégralité de la course.

Un classement provisoire est établi après chaque étape. Le classement final est basé sur le cumul de temps de toutes les étapes.

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes seront récompensés par trophée et un lot de cadeaux.

En cas d'égalité, l'avantage sera donné au coureur qui a terminé devant son concurrent sur le plus grand nombre d'étapes.

14) PENALISATION ET DISCALIFICATION

En s'inscrivant à Tazarine Acacia Trail, le participant s'engage à :

- Respecter l'environnement traversé
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Suivre strictement le parcours balisé
- Pointer à tous les points de contrôle
- Porter le dossard de manière visible durant toute la course
- Ne pas utiliser de moyen de transport, tel qu'il soit
- Posséder sur soi l'équipement obligatoire pendant toute la course
- Porter assistance à tout concurrent en difficulté
- Faire preuve de respect envers toutes les personnes présentes sur le parcours

- Faire preuve de respect envers les habitants des villages traversés, ainsi qu'envers leurs cultures et leurs coutumes
- Respecter toutes les consignes délivrées par l'organisation

Tout manquement à l'une de ces règles peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve. Aucune possibilité d'appel ne sera autorisée concernant cette sanction.

15) RECLAMATION

Toute réclamation doit être soumise au directeur de la course dans un délai de 30 minutes après l'annonce des résultats provisoires. Elle sera ensuite examinée par le jury. La décision sera finale sans possibilité d'appel.

16) ENVIRONNEMENT ET ECOSYSTEME

Tazarine Acacia Trail s'engage à organiser un évènement respectueux de l'environnement et à préserver les écosystèmes traversés, tout en prenant compte le défi de la gestion de l'eau auquel fait face la région.

- Ne pas jeter les déchets sur le parcours et veiller à laisser la nature dans son état initial.
- Respecter la faune et la flore locale, en évitant toute perturbation des écosystèmes naturels
- Utiliser l'eau de manière rationnelle : l'eau étant une ressource précieuse et rare dans cette région aride, il est impératif que les participants adoptent une attitude responsable. Chaque participant doit limiter sa consommation d'eau et utiliser cette ressource vitale avec parcimonie, en privilégiant des comportements économes et respectueux.

17) CAS DE FORCES MAJEURS

En cas de force majeure, telles que catastrophe naturelle, crise sanitaire, interdiction administrative, incidents imprévus ou toute autre circonstance extérieure empêchant la tenue de l'évènement, l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du parcours.

Si les conditions de sécurité ne sont pas garanties, l'organisation pourra annuler une ou plusieurs étapes, voire l'ensemble de l'épreuve. Dans ce cas aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué, et les participants ne pourront revendiquer aucune indemnité

18) RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION

L'organisation ne peut être tenue pour responsable des vols, pertes ou défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect des règles de la course.

Les participants et leurs ayants droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisation en cas d'accident. Les participants doivent être conscients des risques inhérents à la pratique de la compétition dans un milieu désertique, et s'engagent à utiliser un matériel approprié et de prendre avec soi pendant toute l'épreuve l'équipement obligatoire

19) ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance de responsabilité civile. Chaque participant doit souscrire à une assurance personnelle de son choix, incluant le rapatriement.

20) DROIT A L'IMAGE

Chaque participant ainsi que bénévole et membre de l'organisation, autorise expressément l'organisation ainsi que ses partenaires et médias à utiliser, sur tout support sans restriction de durée ni de territoire, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourront apparaître y compris sur les documents promotionnels et publicitaires

21) PROTECTION GENERALE DES DONNEES

L'organisation s'engage à utiliser les données personnelles des participants à des fins strictement liées à la compétition à laquelle ils sont inscrits (avant et après l'évènement), ainsi qu'à des fins de promotion et d'information directement liées à Tazarine Acacia Trail.

22) MODIFICATION DU REGLEMENT

Jusqu'au 22 mars 2026, le règlement présent peut faire l'objet de modification par décision de l'organisation. Toute version actualisée du règlement sera affichée sur le site web de l'évènement.

23) ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'inscrire à Tazarine Acacia Trail implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes qui s'en déroulent.